

ON NE BADINE PAS AVEC LES NORMES ...

Une norme logistique est un texte qui contient les éléments techniques minimaux nécessaires pour obtenir un matériel de qualité uniforme pour l'ensemble de la police intégrée, structurée à deux niveaux. Mais encore ?

.....
*Texte Gwenaëlle Maziers
Photos Jos Balcaen*
.....

BRUXELLES – Apparues dans le cortège de nouveautés amenées par la réforme des polices de 2001, les normes logistiques occupent actuellement une petite dizaine de personnes au sein de la police fédérale. Dossiers, tests techniques et opérationnels, textes juridiques et rédactions minutieuses sont le lot quotidien du service R&D et Normes de la Direction de l'infrastructure et de l'équipement (DSM). Mais pourquoi les normes existent-elles ? A quoi ressemblent-elles ? Comment les élabore-t-on ? Et quelle est leur utilité ? Autant de questions que nous avons posées au commissaire divisionnaire Jean-Luc Parmentier, chef du service R&D et Normes et à son adjointe juriste Carine Vandevelde

Des normes communes

A l'origine des normes, il y a une volonté d'établir une qualité minimale pour les équipements tant de la police locale que de la police fédérale. Comme l'explique Jean-Luc Parmentier, "les normes sont là pour assurer la cohérence et l'uniformité entre les équipements des deux niveaux de la police intégrée. C'est ainsi qu'est 'normé' tout matériel utilisé aussi bien par les zones de police locale que par les entités fédérales. Prenons l'exemple du casque cavalier qui, jusqu'il y a peu, ne servait qu'à la police fédérale et pour lequel aucune norme n'existait. La récente instauration d'une unité de cavalerie au sein d'une zone de police a créé le besoin de 'normer' le casque puisqu'il sera utilisé par les deux niveaux."

Identité visuelle et striping, équipement de base, tenues de motard et de maintien de l'ordre et l'armement classique – pistolet, spray, matraque – sont donc autant de matières dont l'aspect et les caractéristiques techniques sont réglementés par des normes.

Une responsabilité morale

Une fois publiées et envoyées aux différents responsables de la police intégrée, les normes sont censées être adoptées et respectées par tous. Il n'existe toutefois pas de mesures claires pour sanctionner ceux qui y dérogent. Mais comme le précise Carine Vandevelde, "il est de la responsabilité de la hiérarchie – et du bourgmestre ou du collègue de police – de veiller à fournir un matériel conforme aux normes. Si un policier est blessé lors d'une opération à cause de pièces défectueuses, leur responsabilité civile ou pénale peut être engagée. Ils ont de plus une responsabilité morale et doivent se sentir tenus de respecter les normes. Enfin, les gouverneurs de province doivent aussi opérer un contrôle et travaillent sur la base de plaintes ou de suspicions."

Texte de plusieurs pages divisé en trois parties dont la dernière, faite de dessins, donne à l'ensemble des allures de magazine de mode, la norme expose toute une série de contraintes techniques minimales concernant un matériel donné et au-dessous desquelles on ne peut s'aventurer. Rien n'empêche toutefois de faire mieux. Bien au contraire.

Mais comment ce texte est-il élaboré? Tout commence par une impulsion donnée par le commissaire général, un directeur général, la Commission permanente de la police locale ou le service R&D et Normes. "Un groupe de travail, composé d'utilisateurs, est réuni pour déterminer un ensemble de contraintes auxquelles le

Tests opérationnels : la Réserve générale (DAR) teste la résistance au feu du casque de maintien de l'ordre (MO).

...
casque doit répondre ainsi que les protections qu'il doit offrir. Ces utilisateurs doivent obligatoirement connaître les risques auxquels ils doivent faire face et leurs besoins. Prenons l'exemple du casque maintien de l'ordre (MO) pour illustrer les étapes préalables à la rédaction d'une norme. Dans ce cas, il a été fait appel à des policiers chargés de ce type de mission. Les représentants des unités spécialisées de la police fédérale et de la police locale ont été désignés. Le groupe, rejoint par des représentants syndicaux et le conseiller en prévention, a identifié les besoins: il s'agit d'un casque maintien de l'ordre; il doit donc résister au feu, aux cocktails Molotov, aux projectiles, il doit permettre d'entendre les ordres donnés, etc.", nous explique Jean-Luc Parmentier. Ce groupe peut être assisté dans cette tâche par des techniciens, chargés d'évaluer si ce que les utilisateurs ont demandé est nécessaire et réalisable. Ils examinent à cette fin les possibilités du marché.

Toutes les contraintes identifiées et rassemblées en un projet de norme doivent ensuite passer le cap des différentes autorités compétentes avant d'être avalisées. Comité de direction de la police fédérale, Commission permanente de la police locale, Commission de l'uniforme ou de l'armement, Ministre de l'Intérieur et, enfin, négociations syndicales constituent autant d'étapes incontournables avant la publication des normes et leur entrée en vigueur.

Si la norme n'est pas fixée une fois pour toutes, on ne la modifiera néanmoins pas avant cinq ans afin de se ménager un temps d'adaptation et d'analyse. Il faudra toutefois des raisons objectives ou des avancées technologiques significatives ainsi qu'une demande techniquement réalisable pour qu'on vienne à la changer.



L'épreuve du feu

Le service R&D et Normes devra encore intervenir une fois la procédure de marché public lancée pour s'assurer que les soumissionnaires respectent bien la norme et le cahier des charges élaboré à sa suite. Parallèlement aux tests techniques réalisés dans un ou plusieurs laboratoires indépendants belges et étrangers, civils ou militaires qui vont tester les pièces selon des normes internationales, les équipements en compétition seront soumis à de nombreux tests opérationnels dans une entité fédérale ou locale, selon le matériel testé. Dans le cas des casques de maintien de l'ordre, les pièces 'candidates' ont été envoyées à la Direction de la réserve générale (DAR).

Réalisés en présence du service R&D et normes et d'un conseiller en prévention, les tests n'ont en rien épargné les pièces. La résistance au feu, le confort, la visibilité, la capacité d'entendre les bruits ambiants et les ordres ont ainsi été passés au crible. Pour garantir le confort et la sécurité de tous, on s'est assuré que tant les grands costauds que les plus frêles pouvaient courir, monter les escaliers ou dans un véhicule en portant les casques.

"Par contre, on ne réalisera pas de tests opérationnels en conditions réelles. On ne peut pas prendre le risque d'envoyer du personnel en opération avec des pièces qui se révéleraient alors défectueuses", précise Jean-Luc Parmentier.

Les testeurs évalueront enfin les pièces proposées lors d'une commission d'évaluation du matériel au terme de laquelle un rapport et une cotation pour chaque pièce en compétition seront rendus à la Direction des achats (DSA) qui attribuera le marché.

Scénario catastrophe?

Et si les normes n'existaient pas? La police ne cesserait pas de fonctionner pour autant mais les opérations intégrées pourraient néanmoins se voir compromises par la diversité du matériel utilisé. Jean-Luc Parmentier insiste sur ce point: "Il y a déjà tellement de matériels différents sur le terrain que l'absence de normes ne ferait qu'accentuer ces divergences qui sont un phénomène typique dans le cadre de l'identité visuelle. Cela pourrait mettre à mal le succès d'une mission intégrée en causant des problèmes d'utilisation, surtout dans le cas d'échange et de mise en commun de matériels dont l'utilisation exige une formation préalable." Et Carine Vandeveld de poursuivre: "Les normes constituent aussi un garde-fou pour la police locale qui n'a, en général, pas toujours les moyens de tester les équipements. Les normes étant respectées tout au long de la procédure de marché public, les zones de police qui recourent aux marchés fédéraux sont donc assurées de bénéficier d'un matériel sûr." ■



Tests techniques: le casque MO soumis à des impacts en laboratoire.

LES NORMES SUR LE WEB

Pour consulter les normes, voir la rubrique "Les Normes" du site web des ressources matérielles accessible via Portal ou à l'adresse www.dgm-web.be.